



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-06-053

Conventions fixant les modalités de participation financière des communes partenaires dans le cadre du dispositif « Coop Jeunes »

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> : 22 juin 2022	<u>Séance du 29 juin 2022</u>
<u>Date d'affichage</u> : 04 juillet 2022	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Philippe REYNERO est représenté (e) par Marie-Paule FOURMENT, Marie-Laure PERDIGUIER est représenté (e) par Patrick DUVAL, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Éric DEVALQUENAIRE, Gilles GIAIMO est représenté (e) par Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN est représenté (e) par Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Bâti autour des pédagogies actives et coopératives le projet « Coop Jeunes » entend développer le pouvoir d'agir de jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Porté par l'Espace Information Jeunesse de Morières, ce dispositif vise à accompagner les jeunes et à les rendre acteurs de leurs apprentissages. Le projet prend la forme d'une coopérative de jeunes qui est créée et clôturée chaque année. La phase opérationnelle, l'accueil des jeunes, se déroule sur les mois de juillet/août.

Le dispositif est supervisé par un comité de pilotage qui fixe, chaque année, le nombre de participants et le fonctionnement de la « coop jeunes ».

Les communes qui le souhaitent ont la possibilité d'intégrer le dispositif Morières-lès-Avignon. Elles participent au comité de pilotage et ont des places réservées pour leurs jeunes.

Les modalités de contributions financières des communes partenaires sont fixées par convention bipartite.

Où l'exposé du rapporteur le Conseil Municipal délibère, et

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec les collectivités partenaires les conventions annuelles fixant les modalités de répartition des charges du dispositif « Coop jeunes »

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 01/07/2022
Le Maire,

Grégoire SOUQUE